

11424-03207
Marcel Thiffault
56, Rue Neilson
Portneuf, QC G0A 2Y0
Canada

Objet : Nouvel avis de rappel sécuritaire Norcold

Cet avis vous est transmis conformément aux exigences de la Loi sur la sécurité automobile du Canada.

Au propriétaire de véhicule récréatif,

Keystone RV Company a déterminé que certains réfrigérateur au gaz et à l'électricité Norcold, modèles 1200, 1201, 1210 et 1211, numéros de série non consécutifs 315525 à 13088811, comportaient un défaut relatif à la sécurité automobile et que, à cet égard, ces appareils devaient faire l'objet d'un rappel. Le numéro de série du réfrigérateur se trouve dans le compartiment des denrées fraîches. Les unités de refroidissement visées par le présent rappel porte un numéro de série non consécutif situé entre 700000 et 13085759. Il s'agit d'une nouvelle campagne de rappel, visant à intégrer les modèles 1200, 1201, 1210 et 1211.

Même si votre réfrigérateur a fait l'objet de réparations dans le cadre d'un rappel précédent, vous devez le faire réparer de nouveau pour réduire au minimum tout risque de blessure ou de décès attribuable à un incendie.

L'installation du capteur de haute température sera faite sans aucuns frais.

Les propriétaires des réfrigérateurs visés par le rappel ne doivent PAS se servir de leur appareil tant qu'il n'aura pas été réparé par un concessionnaire ou par un centre de service Norcold autorisé.

Si vous possédez l'un des réfrigérateurs rappelés et que vous :

résidez actuellement dans le véhicule récréatif, vous devez immédiatement :

ne résidez actuellement pas dans le

véhicule récréatif, vous devez immédiatement :

1. **placer les commandes en position OFF.**
2. **débrancher le réfrigérateur en passant par la trappe de ventilation située à l'extérieur du véhicule.**
3. **communiquer avec le concessionnaire, avec un centre de service Norcold autorisé ou centre des rappels Norcold au**

1. **placer les commandes en position OFF.**
2. **débrancher le réfrigérateur en passant par la trappe de ventilation située à l'extérieur du véhicule.**
3. **débrancher le véhicule de la prise d'alimentation.**
4. **communiquer avec le concessionnaire, avec un centre de service Norcold autorisé ou centre des rappels Norcold au 1 800 767-9101, dans les plus**

Le fait de ne pas suivre ces directives pourrait entraîner un incendie à l'origine de blessures, voire d'un décès.

Pour trouver le centre de service le plus proche, visitez www.norcoldrecall.com. Vous pouvez aussi visiter l'adresse en ligne norcoldrecall.com pour voir si l'unité de refroidissement de votre appareil fait l'objet d'un rappel en cliquant sur le bouton « Check Status ».

Si le concessionnaire ou le centre de service autorisé Norcold n'est pas en mesure de réparer l'appareil ou de remédier à la défaillance sans frais ou dans des délais raisonnables, veuillez communiquer avec Norcold au 1 800 767-9101 ou avec Keystone au 1 866 425-4369. Si après avoir communiqué avec le concessionnaire ou avec le service à la clientèle Keystone vous n'êtes toujours pas satisfait des mesures prises pour remédier à la situation, vous pouvez aussi faire une plainte au Chef des rappels, Direction générale de la sécurité routière et de la réglementation automobile, Transport Canada, 80 rue Noël, Gatineau, Québec J8Z 0A1. Vous pouvez aussi appeler le 1 800 333-0510.

Si vous n'êtes plus le propriétaire du véhicule, veuillez nous aider à localiser le nouveau propriétaire en remplissant la carte pré-affranchie ci-jointe avant de nous la retourner.

Nous regrettons les inconvénients que ce rappel pourrait vous causer. Notre principale priorité est la sécurité de nos produits ainsi que l'entière satisfaction de notre clientèle. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette importante question.

Veuillez accepter nos salutations les meilleures.

Keystone RV Company